

L'EXPERTISE PRO

EN RHÔNE-ALPES 

Professions libérales

Artisans

Commerçants

Petites entreprises

Auto-entrepreneurs

# VALORISER VOS PLACEMENTS



CAISSE D'ÉPARGNE  
RHÔNE ALPES

## VOUS AVEZ DES BESOINS PROS NOUS AVONS DES SOLUTIONS PROS

Préparer votre retraite ou constituer un complément de revenus, réaliser vos projets personnels et familiaux, ou encore construire un patrimoine... Quel que soit votre objectif, il passe par la valorisation de votre épargne. Profitez de l'expertise de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes en la matière pour bénéficier de solutions adaptées.

**Votre Chargé d'Affaires Professionnels s'engage à répondre à vos attentes professionnelles et privées. Il est à votre disposition pour vous rencontrer dans votre agence Caisse d'Épargne ou se déplace dans vos locaux.**

### OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE

- ▶ Votre compte courant est rémunéré dès le 1<sup>er</sup> euro
- ▶ Vous faites fructifier vos excédents de trésorerie

### CONSTITUER UNE ÉPARGNE RETRAITE

- ▶ Vous financez votre retraite en réalisant des économies d'impôts
- ▶ Vous profitez des avantages de l'épargne salariale défiscalisée

### VALORISER VOTRE ÉPARGNE À TITRE PRIVÉ

- ▶ Vous avez accès à une large gamme de solutions
- ▶ Vous bénéficiez de notre expertise en gestion de patrimoine

# OPTIMISER VOTRE TRÉSORERIE



## VOTRE COMPTE COURANT EST RÉMUNÉRÉ DÈS LE 1<sup>ER</sup> EURO

À la Caisse d'Épargne, l'argent de votre compte courant professionnel travaille en permanence. Il vous rapporte 1%<sup>(1)</sup> jusqu'à 10 000 € de solde créditeur. Les intérêts sont calculés selon le solde quotidien de votre compte.

## VOUS FAITES FRUCTIFIER VOS EXCÉDENTS DE TRÉSORERIE

Pour optimiser vos excédents de trésorerie, nous vous proposons une large gamme de placements sûrs et souples :

- ▶ **Fonds communs de placements monétaires :** nous avons sélectionné une gamme de 4 FCP offrant la plus grande sécurité, pour des périodes d'investissement de quelques jours à 18 mois, avec la totale disponibilité de vos liquidités.
- ▶ **Compte à terme :** vous faites un versement unique pour une durée que vous définissez vous-même, la rémunération est connue à l'avance et vous pouvez effectuer des retraits à tout moment.



(1) Taux annuel brut, dans le cadre des forfaits Labelis, Libre Convergence et Franchise & Vous. Les intérêts sont imposables dans les conditions réglementaires en vigueur.

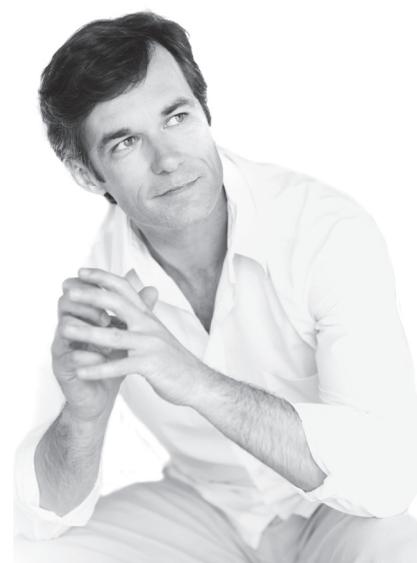
# CONSTITUER UNE ÉPARGNE RETRAITE

## VOUS FINANCEZ VOTRE RETRAITE EN RÉALISANT DES ÉCONOMIES D'IMPÔTS

**Ecureuil Retraite Pro<sup>(2)</sup>** est un contrat d'assurance vie spécialement conçu pour les indépendants, qui vous permet de constituer un complément de revenu pour votre retraite. Souscrit dans le cadre de la loi Madelin, ce contrat a aussi l'avantage de vous faire réaliser des économies d'impôts (versements déductibles de votre bénéfice imposable).

### EN PRATIQUE

- ▶ Avec l'aide de votre Conseiller, vous fixez vous-même les montants versés sur votre contrat et leur fréquence, selon votre capacité d'épargne et les cycles de votre activité. Vous pouvez modifier ces versements.
- ▶ Au moment de votre départ à la retraite, l'épargne constituée est transformée en rente viagère.
- ▶ Vous avez le choix entre 3 modes de gestion, du plus prudent au plus dynamique.



(2) Ecureuil Retraite Pro est un contrat de Foncier Assurance, entreprise régie par le Code des Assurances.

### VOUS PROFITEZ DES AVANTAGES DE L'ÉPARGNE SALARIALE DÉFISCALISÉE<sup>(3)</sup>

Notre solution **Box Office** d'épargne salariale est une formule « tout en un » qui permet de mettre en place un complément de rémunération, pour votre entreprise et vos salariés<sup>(4)</sup>, sans charge ni impôt.

- ▶ Vous disposez de 2 volets complémentaires, le PEI<sup>(5)</sup>, épargne à 5 ans pour financer vos projets à moyen terme, et le PERCO-I<sup>(6)</sup>, épargne long terme pour vous constituer un complément de retraite.
- ▶ Vous bénéficiez d'exonérations fiscales et sociales pour l'entreprise et pour l'épargnant. L'abondement (versement facultatif de l'entreprise) est déductible du bénéfice imposable de votre entreprise et exonéré de charges patronales et de taxe sur les salaires<sup>(7)</sup> dans la limite du plafond d'abondement. Pour les bénéficiaires, il est exonéré d'impôt sur le revenu et de charges sociales<sup>(8)</sup>.
- ▶ Vous avez la liberté de verser ce que vous souhaitez<sup>(9)</sup> dans chacun des volets (épargne à 5 ans, pour la retraite ou les deux). Pour le PERCO-I, vous pourrez disposer de votre épargne au moment de votre départ en retraite, selon votre choix, soit sous forme d'un capital totalement exonéré<sup>(10)</sup> versé immédiatement, soit sous forme d'une rente viagère partiellement défiscalisée<sup>(10)</sup>.
- ▶ Vous bénéficiez de l'expertise du leader de l'épargne salariale en France : Natixis Interépargne<sup>(11)</sup>.

### SPÉCIAL PROFESSIONS LIBÉRALES

- ▶ Découvrez **ES-PL**, la solution d'épargne salariale conçue tout spécialement pour les professions libérales, avec l'Union Nationale des Professions Libérales.

## VALORISER VOTRE ÉPARGNE À TITRE PRIVÉ

### VOUS AVEZ ACCÈS À UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS

Vous pouvez compter sur le savoir-faire de votre Chargé d'Affaires Professionnels pour valoriser votre épargne. Parmi notre gamme de placements à **court, moyen et long terme**, il saura vous conseiller en fonction de vos objectifs de performance et du niveau de risque que vous êtes prêt à accepter.

### VOUS BÉNÉFICIEZ DE NOTRE EXPERTISE EN GESTION DE PATRIMOINE



Nos experts en **Gestion Privée** sont reconnus pour la qualité de leurs conseils juridiques, fiscaux et financiers. Ils vous apportent des solutions sur mesure et un suivi très personnalisé.

Ils sont à votre disposition pour répondre à tous vos besoins patrimoniaux : valorisation, optimisation fiscale, protection et transmission du patrimoine privé et professionnel.

<sup>(3)</sup> L'abondement versé par l'employeur peut bénéficier d'exonérations sociales et fiscales s'il n'excède pas les limites du plafond légal d'abondement (soit 8% du plafond annuel de la sécurité sociale (PASS) pour le PEI, 16% du PASS pour le PERCO-I).  
<sup>(4)</sup> Réservé aux entreprises de 1 à 50 salariés. Ouvert au chef d'entreprise, au conjoint collaborateur ou associé, et aux salariés avec une ancienneté minimale de 3 mois dans l'entreprise.  
<sup>(5)</sup> Plan d'Épargne Interentreprises.  
<sup>(6)</sup> Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.  
<sup>(7)</sup> Hors contribution patronale de 8,2% sur la fraction d'abondement du PERCO-I qui excède, par an et par bénéficiaire, 2 300€ ; et hors forfait social de 4% (contribution à la charge de l'employeur).  
<sup>(8)</sup> Hors CGS-CRDS.  
<sup>(9)</sup> Le montant total des versements volontaires (y compris l'intéressement) effectués annuellement pour chaque épargnant dans l'ensemble des plans d'épargne salariale qui lui sont proposés, ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute s'il est salarié, de son revenu professionnel soumis à l'impôt sur le revenu s'il est dirigeant autorisé à participer au plan, ou de ses pensions de retraites annuelles brutes s'il est retraité ou un quart du PASS s'il est conjoint collaborateur ou associé du chef d'entreprise.  
<sup>(10)</sup> Hors prélèvements sociaux sur les plus values.  
<sup>(11)</sup> Natixis Interépargne, société anonyme au capital social de 8 890 784 € - SIREN 692 012 669 RCS Paris - Siège social 30 av Pierre Mendès France 75013 Paris.

# L'EXPERTISE PRO

EN RHÔNE-ALPES 

Professions libérales

Artisans

Commerçants

Petites entreprises

Auto-entrepreneurs

## VALORISER VOS PLACEMENTS



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
RHÔNE ALPES

[www.caisse-epargne.fr](http://www.caisse-epargne.fr)

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du code monétaire et financier - Société anonyme et coopérative à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 632 356 720 euros - 42 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon.